

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Rue de la Liberté
68190 ENSISHEIM
Tel. : 03-89-26-49-22

REGLEMENT INTERIEUR

Article I : DISPOSITIONS GENERALES

- La Bibliothèque Municipale est un service public qui a pour but de contribuer à l'information, aux loisirs, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

- L'accès de la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

- Les responsables de la bibliothèque sont à la disposition des lecteurs pour tous renseignements concernant le prêt et la réservation des livres ainsi que la recherche documentaire.

Article II : INSCRIPTIONS

Pour son inscription, le lecteur doit justifier de son identité et de son domicile en présentant une quittance E.D.F ou de loyer.

Tout changement de domicile doit être déclaré.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal, les tarifs sont les suivants :

ADULTE 4 €

ENFANT 1 €

et sont renouvelables chaque année au mois de janvier .
L'abonnement est gratuit à partir du 3^{ème} enfant.

Lors d'une première inscription, les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte et une autorisation parentale doit être remplie.
Les parents sont responsables des livres empruntés par leurs enfants mineurs.

Article III : PRET

Les lecteurs choisissent les volumes qu'ils désirent emprunter et présentent les ouvrages choisis au bureau de prêt. Les documents signalés par la lettre U (Encyclopédies, dictionnaires) sont à consulter sur place.

Le lecteur peut emprunter 5 livres, dont 1 nouveauté ainsi que 5 bandes dessinées et 5 revues.

La durée du prêt est de 3 semaines.

Pénalités en cas de retard : 1 € / document

Perte d'un ouvrage de - de 2 ans	100 % du prix
Perte d'un ouvrage ayant 2 à 5 ans	50 % du prix
Perte d'un ouvrage de + de 5 ans	30 % du prix

Les lecteurs peuvent demander à réserver un livre.

Pour toute personne de passage, une caution de **16 €** sera demandée.

Article IV : RECOMMANDATIONS

- Les lecteurs sont tenus de respecter le calme et l'intérieur des locaux.
- Il est interdit de fumer, manger et boire dans la bibliothèque.
- L'accès des animaux est interdit.
- Les sacs et cartables doivent être déposés à l'entrée.

Article V : APPLICATION DU REGLEMENT

- Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.
- Les personnes responsables de la bibliothèque sont chargées de l'application du règlement dont un exemplaire est affiché dans les locaux de la bibliothèque.
- Toute modification à ce règlement sera signalée aux lecteurs par voie d'affichage.

Article VI : HORAIRES

Mardi	16 h 00 à 19 h 00
Mercredi	9 h 00 à 12 h 00 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi	16 h 00 à 18 h 00
Samedi	9 h 00 à 12 h 00

Les usagers sont prévenus au moins 3 semaines à l'avance de modifications éventuelles par voie de presse et d'affiche.

Article VII : LIMITATIONS DU DROIT D'USAGE

Des manquements graves ou répétés au présent règlement peuvent entraîner :

- Une suspension temporaire du **droit d'emprunter**, voire une suspension définitive sur proposition motivée du responsable de la Bibliothèque auprès de Monsieur le Maire.
- Une interdiction temporaire d'**accès** voire éviction des lieux pour non-respect des conditions de lecture des autres usagers sur proposition motivée du responsable de la Bibliothèque.

Article VIII : PHOTOCOPIE

- Coût d'une copie : 0,15 € pour tout document administratif
 0,30 € pour tout document issu du fonds de la bibliothèque

Exemplaire fait à Ensisheim,
le 11 juin 2013
Le Maire

Michel HABIG